



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 75

Question écrite n° 57909

## Texte de la question

Le désenclavement du Massif central sera bientôt une réalité mais, après le viaduc de Millau et la livraison, le 25 mars prochain, du tronçon de l'A 75 à hauteur de Lodève, le flux de véhicules utilisant cette autoroute à vocation internationale augmentera considérablement. Il est donc indispensable de la terminer en réalisant, dans les meilleurs délais, ces connexions avec l'A 9, d'une part vers Béziers et, d'autre part, vers Montpellier. M. Alain Marleix demande à M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer de lui préciser le calendrier de réalisation de ces différentes connexions. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

## Texte de la réponse

Le financement de l'aménagement de l'autoroute A 75 est désormais géré par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) créée au début de décembre 2004. L'AFITF permet de planifier la réalisation des infrastructures selon une perspective pluriannuelle, offrant ainsi de véritables garanties de réalisation. Les acquisitions foncières et les travaux préparatoires de la section de l'A 75 située entre Pézenas et l'autoroute A 9 seront financés en 2005. Il est envisagé de proposer le solde du financement au budget 2006 de l'AFITF. Trois années seront alors nécessaires à la construction de cette section. Pour ce qui concerne l'A 750 dont le financement est inscrit au contrat de plan conclu entre l'État et la région, la mise en service partielle de la déviation de Saint-André-de-Sangonis devrait être effective au cours de l'été 2005 puis être achevée l'année suivante. Parallèlement, la construction du pont sur l'Hérault à proximité de Gignac devrait être engagée dès cette année pour permettre la poursuite de l'opération vers Montpellier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marleix](#)

**Circonscription :** Cantal (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57909

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire :** équipement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 2005, page 1580

**Réponse publiée le :** 7 juin 2005, page 5900